

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 7 août 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 7 août 2023 à 19h, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante, Lee Patterson et Patrick Ouvrard.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le greffier, Me Owen Falquero ainsi que le directeur général adjoint, M. Robert Daniel.

22 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h01.

Le maire Burcombe fait un éloge à madame Claire Kerrigan, qui est décédée il y a quelques jours. M. Burcombe souligne les nombreuses décennies de bénévolat et de services communautaires de Mme Kerrigan, notamment, son implication avec la Fondation CARKE.

Le maire Burcombe annonce la réception d'une lettre du ministère de la Sécurité publique. Cette lettre dévoile l'existence d'un programme d'assistance financière pour les villes et les particuliers sinistrés par les pluies abondantes du 7 au 11 juillet 2023.

2023-08-242

1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté:

Avec l'ajout du point: 1.4 Dépôt de correspondance;

Avec le retrait du point: 3.1.3.3 Octroi de contrat - AO VLB2023-15-
Déneigement - Secteur West-Brome - 5 saisons (2023- 2028).

ADOPTÉ

2023-08-243

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023.

ADOPTÉ

1.4. Dépôt de correspondance

1.4.1. Lettre du ministère de la Sécurité publique - Assistance financière - Pluies abondantes 7-11 juillet 2023

Dépôt de la lettre du ministère de la Sécurité publique du 2 août 2023 ayant pour objet: Transmission d'information - Programme général d'assistance financière lors de sinistres - Pluies abondantes survenues du 7 au 11 juillet 2023, dans des municipalités du Québec - Arrêté du 21 juillet 2023.

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS ORALES RÉSUMÉES:

MARC PELLETIER:

1) Thank you for the decision to do an October 7th collection of electronics. When I posted it on Knowlton.com there were many many positive reactions plus the info was shared 27 times. Several from West Bolton and Sutton did ask if they would be allowed to benefit from this one-time drop point? I assume that, in the same way as we can drop electronics at the municipal garage in Cowansville and in Waterloo, Lac-Brome will allow the same. Please confirm.

RÉPONSE (du maire Burcombe): Of course, it's a service for the residents from the Town of Brome Lake, but they won't be ask for an identification. We will leave that to their good judgment.

2) Mr. Mayor, If you believe that, like electronics, solvents and chemicals should never be put in garbage bins and that not all our citizens will travel 62 kms to dispose of their residues correctly, would you sanction the following proposal: GFL Environmental is the company that collects the chemicals from the Régie on Rang St-Joseph. If GFL agreed to supply containers and a trained supervisor for a half-day collection in September, would you respond positively?

The location might be next to the fire station, on Mill or at the Centre Communautaire. If GFL is good enough for our MRC, surely they are good enough for VLB, no?

RÉPONSE (du maire Burcombe): For the moment, I'll say no for the same reasons I gave last month, that chemicals materials must be placed in special containers at the Écocentre. We'll see what are the possibilities next year.

PETER WHITE:

3) With regard to Claire Kerrigan, one of my oldest friends. You probably know that she died at 98 and she suggests that donations be made in memory to the CARKE Foundation. The new President of the foundation is Charlie Scott, and they have a very fine board and I think that would be a wonderful thing.

4) And the other thing with regard to Claire Kerrigan. Before she died, she and her son Philip agreed that the family would donate the balance of Fisher woods to the Brome Land Foundation. So that's a free donation from the Kerrigan Family of a huge tract of land that they've owned for over 100 years. That's a wonderful achievement.

5) Mr. Mayor, as you are aware of, I've sent a letter to the residence of all members of the Council (concerning the Strategic Plan). It's an open letter to the Town of Brome Lake residents. I just want to emphasize that this is a purely independent initiative, not connected with any other group or organizations. Second, that we are only hoping to be helpful to the Town or not in any way wanting to upset or interfere with any of the process that they're currently ongoing. A number of people here have already been to our meetings (Bondville and Fulford). We're going to hold at least one in each of the six electoral districts. And I just want to make sure that everybody understands that we're trying to be helpful.

RÉPONSE (du maire Burcombe): We understand that. And it was already discussed about getting your reports concerning these meetings at the beginning of October. Thank you.

LOUISE POTVIN:

6) Monsieur le Maire, au nom de certains citoyens, je vous ai envoyé une lettre ainsi qu'à Monsieur Arel et Me Falquero, datant du 28 juillet 2023. C'est en continuité avec les commentaires de M. Peter White. Nous n'avons pas encore eu l'opportunité de vous entendre sur la vision que vous avez de la Ville de Lac-Brome pour les 5 ou les 10 prochaines années. J'ai eu une réponse de M. Arel que le processus était en cours, mais il serait intéressant de pouvoir lire le Plan stratégique avant le dépôt de la version finale.

Quelle sera votre vision pour la Ville en 2028 ou 2033? Il serait intéressant de connaître votre vision pour bien saisir où est-ce qu'on s'en va. Est-ce qu'il y aurait un document plus complet du bilan final du plan stratégique de 2015-2020?

RÉPONSE (du maire Burcombe): M. Arel a répondu qu'il y avait un bilan de mi-période en 2017. S'il y a d'autres documents, nous vous les ferons parvenir. Nous considérons votre lettre comme une demande d'accès à l'information.

Nous allons avoir d'autres rencontres, nous allons étudier les enjeux pour les 5 prochaines années. Nos priorités sont les jeunes familles et nous voulons avoir la chance de pouvoir les consulter au cours du processus.

FRANÇOISE STANTON:

7) Nous avons un problème dans le secteur de Barnsfield en lien avec la limite de vitesse. Ce que nous avons déjà demandé, ce sont l'ajout des dos d'âne ou autres système comme des tableaux électroniques de vitesse afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

RÉPONSE (du maire Burcombe): Nous devons nous assurer que la route est conforme pour l'installation de dos d'âne. C'est le conseiller M. Ouvrard et le Comité de circulation qui sont responsables de ces demandes.

RÉPONSE (du conseiller Ouvrard): J'ai pris en note votre demande. Nous avons commandé plusieurs de ces installations. M. Robert Daniel m'a promis que deux seraient installés cette semaine, mais il faut aussi étudier les autres demandes parce qu'il y en a beaucoup. Pour ce qui est des panneaux indicateurs de limite de vitesse, nous avons fait une commande importante. Nous avons déjà un tableau pour effectuer une certaine rotation des panneaux. Pour ce qui est des dos d'âne, il faut faire une demande plus spécifique sur le site internet de la Ville parce que nous devons adopter une certaine procédure pour ces demandes. Pour ce qui est d'implanter une enseigne au centre d'une route, nous voudrions en installer d'autres, mais comme l'a mentionné M. le Maire, il faut inspecter la largeur de la rue. Et nous pouvons analyser les données de vitesse annuellement et voir s'il y a eu un ralentissement de la vitesse dans le secteur.

8) Est-ce que le parc Carke sera amélioré?

RÉPONSE (du DGA, Robert Daniel): Cette semaine, nous commençons les travaux d'aménagement de la bande riveraine de l'autre côté de la rue. Une raison pourquoi le projet a été un peu retardé c'est que nous étions admissibles à une subvention pour la construction un bloc sanitaire et nous devons attendre des réponses à ce sujet. Donc, les prochains travaux seront au printemps prochain avec la construction du bloc sanitaire et la partie stationnement. Notre objectif c'est que les travaux soient complétés pour l'été prochain.

9) Que se passe-t-il avec la construction du projet sur le chemin Knowlton à côté de la SAQ? Ce sont des bâtiments de 3 étages et ça fait longtemps que ça ne bouge pas.

RÉPONSE (du maire Burcombe): Ils vont retourner au travail cette semaine, après le congé de 2 semaines de la construction.

RON GLOWE:

10) The Town was kind enough to repair Fisher's Point road. However, they stopped at House # 71. They always say they can't come down our end because it's too narrow. However, the second last time you were there, you came in with your main road grader and they went all the way to the end, so it can be done.

RÉPONSE (du maire Burcombe): We will look into it.

11) For the last few months, inspectors are coming by to measure up our land, saying that we need to increase the size of the zone between the lake and our houses. And what I'd like to propose, because Fisher's Point is

almost unique in the lake area. We have a narrow road, cottages on either sides, they're all built very close to the lake. So, for us, the matter of increasing to a distance of 30 or 40 feet and it's just not practical at all.

And then further that out, I'd like to have somebody come out during a heavy rain storm and see the flooding we get on the road because we don't have much drainage. And also I invite you to come to my house, sit in my dining room and you can see that when it's pouring rain, there's no water running off my lawn, going into the lake. Maybe you could set up, if it's possible, an exception, instead of being 50 feet, I've got about 15 to 20 feet.

RÉPONSE (du maire Burcombe): It's a good question. It will be reported. Thank you.

JEAN-PIERRE PILON:

12) Une question concernant la signalisation pour la station de lavage. Je sais qu'il y a eu de gros efforts de la Ville afin de bien signaler que toute embarcation doit être nettoyée avant la mise à l'eau. Par contre, la signalisation sur le site de nettoyage laisse à désirer, ce sont encore les anciennes enseignes de Renaissance lac-Brome qui sont là. Quand est-ce prévu d'installer les nouvelles enseignes?

13) Deuxièmement, de ce que j'en comprends, la Ville a l'intention de faire une réglementation spécifique pour le lavage des bateaux. Je me demandais quel était l'échéancier pour l'adoption de ce nouveau règlement?

RÉPONSE (du maire Burcombe): Pour le règlement, nous prévoyons l'adopter pour le printemps prochain.

RÉPONSE (de la conseillère Morin): Nous avons mis beaucoup d'efforts pour la signalisation cette année et de la publicité dans les médias régionaux. Pour ce qui est de la signalisation sur le site, il y a encore du travail à faire. Lors de l'élaboration du règlement sur le lavage des bateaux, nous allons considérer l'ensemble de la situation.

14) En lien avec les pluies abondantes dans le mois de juillet, nous savons qu'il y a eu de l'érosion. Est-ce que le réseau municipal a réussi à transporter toute cette eau ou il y a eu des surverses durant cette période?

RÉPONSE (du DGA, Robert Daniel): Durant la période du 11 juillet, pour une courte période de 2 heures, nous avons eu 3 stations qui ont été en surverse, dont une que nous ne pouvons pas confirmer si c'était une surverse ou simplement un captage d'eau entrante. Ce n'était pas des pannes des génératrices, celles-ci fonctionnaient très bien. C'était vraiment une surcharge du réseau. Une autre période de surcharge est aussi survenue 2 semaines plus tard, dans le secteur Bondville, où il est tombé 40 mm de pluie en 2 heures. Nous avons eu des pannes partout et aucune surverse grâce à nos génératrices.

BOB CALVEZ:

15) Concernant le panneau du Club de la Bonne Humeur sur le chemin Mill, ce qui nous semble un peu spécial, c'est de vouloir appeler le bâtiment le Centre communautaire Prouty. Pour nous, un centre communautaire offre des services à une communauté. Dans le Club de la Bonne Humeur, nous n'offrons pas de services à la communauté. De plus, actuellement, nous

recevons des appels de citoyens concernant des services de la Ville comme le Théâtre Lac-Brome ou la patinoire. Donc, si le bâtiment porte le titre de centre communautaire, les gens vont se demander quels types de services nous offrons. Nous voudrions savoir si c'est possible de reconsidérer cette décision et d'appeler ce bâtiment la Salle Prouty, comme c'est indiqué dans notre entente avec la Ville.

RÉPONSE (du maire Burcombe): Comme vous le savez, à Foster, le Centre communautaire Ovide-Dagenais offre des services de loisirs à Foster et même chose pour la salle communautaire à Fulford. Lorsque la famille Prouty a légué le terrain à la Ville, il a toujours été entendu que ça serait le Centre communautaire Prouty. C'est seulement que le Club de la Bonne Humeur tient ses activités à cet endroit. Nous allons vérifier s'il y a eu confusion quant à l'appellation du bâtiment.

FRANÇOISE CLÉMENT:

16) Je me demande si je suis à la bonne période pour parler du corridor de bruit, à savoir que nous ne pouvons pas agrandir, démolir ou se reconstruire dans la zone de moins de 86 mètres. Est-ce que ces conditions s'appliquent toujours?

RÉPONSE (du maire Burcombe): Depuis 2021, la Ville ne peut pas approuver de dérogations mineures pour une résidence principale dans ce secteur.

RÉPONSE (du greffier, Owen Falquero): Il y a deux nuances à faire. Premièrement, l'interdiction s'applique seulement pour les bâtiments résidentiels. Les bâtiments commerciaux ou industriels peuvent agrandir ou démolir.

Deuxièmement, ce qui a été mentionné à la réunion de consultation, il y a quelques semaines, c'est vrai que les citoyens qui habitent dans le 86 mètres des deux côtés n'ont pas le droit d'agrandir ou de démolir. En cas de sinistre, il est possible de reconstruire, mais il faut se conformer aux règlements provinciaux.

CAROLLE LAVOIE:

17) Mme Lavoie fait la lecture et dépose un document au sujet du retrait du règlement 596-17 (concernant le corridor de bruit le long de la route 104).

3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

3.1. ADMINISTRATION

2023-08-244

3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 634 071,94\$
- Chèques émis # 2023-09: 182 007,74\$

ADOPTÉ

3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

3.1.2.1. Décomptes progressifs

2023-08-245

3.1.2.1.1. AO VLB2023-03 - Remplacement de ponceaux

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif #1 de la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay inc. au montant de **236 639,85\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2023-03-Remplacement de ponceaux sur les chemins Stagecoach, Byers, Barnes, Baird et Wells;

ATTENDU la recommandation de paiement du consultant d'EXP de payer ce décompte progressif;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #1 de la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay Inc. au montant de **236 639,85\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2023-03-Remplacement de ponceaux sur les chemins Stagecoach, Byers, Barnes, Baird et Wells, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2023-08-246

3.1.2.1.2. AO VLB2023-12 - Rechargement granulaire - rue Moffat

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif #1 (facture 010112) de la compagnie Excavation Désourdy au montant de **103 592,39\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2023-12-Rechargement granulaire - rue Moffat;

ATTENDU QUE ce montant comprend les directives de changement suivantes:

- 3.1 Membrane de renforcement: **1 454,20\$**, taxes incluses;
- 3.2 Sous-fondation en concassé MG-112: **21 748,81\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement de Laura Lee, chef - Services techniques avec les directives de changement, pour un total de **103 592,39\$**, taxes incluses;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le paiement du décompte progressif #1 (facture 010112) de la compagnie Excavation Désourdy au montant de **103 592,39\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO VLB2023-12-Rechargement granulaire - rue Moffat, incluant deux (2) directives de changement, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, ainsi que la réception de toute quittance manquante, le cas échéant.

ADOPTÉ

2023-08-247

3.1.2.1.3. Remplacement d'un ponceau - rue Moffat

ATTENDU la demande de paiement du décompte progressif #1 (facture 010111) de la compagnie Excavation Désourdy au montant de **28 617,28\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat de remplacement d'un ponceau - rue Moffat;

ATTENDU QUE ce montant comprend la directive de changement suivante:

2.1 Fourniture et mise en place de pierre de protection:
5 248,61\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de paiement de Laura Lee, chef - Services techniques avec la directive de changement, pour un total de **28 617,28\$**, taxes incluses;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve le paiement du décompte progressif #1 (facture 010111) de la compagnie Excavation Désourdy au montant de **28 617,28\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat de remplacement d'un ponceau - rue Moffat, incluant une (1) directive de changement, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, ainsi

que la réception de toute quittance manquante, le cas échéant.

ADOPTÉ

3.1.2.2. Factures et dépenses diverses

2023-08-248

3.1.2.2.1. Services professionnels juridiques - Cain Lamarre

ATTENDU la facture no 70-0000025030 pour le paiement du contrat du cabinet d'avocats Cain Lamarre au montant de **10 175,21\$**, taxes incluses, pour des services professionnels juridiques pour la défense de l'action en justice 455-17-001532-23;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no 70-0000025030 pour le paiement du contrat du cabinet d'avocats Cain Lamarre au montant de **10 175,21\$**, taxes incluses, pour des services professionnels juridiques pour la défense de l'action en justice 455-17-001532-23, ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

ADOPTÉ

3.1.3. Ententes, contrats et mandats

2023-08-249

3.1.3.1. Octroi de contrat - AO VLB2023-13 - Déneigement - Secteur East Hill - 5 saisons (2023-2028)

ATTENDU QUE l'appel d'offres AO VLB2023-13 pour le déneigement du secteur East Hill pour les années 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une (1) soumission dans le cadre de cet appel d'offres :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
3578470 Canada inc.	514 503,95\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de 3578470 Canada inc., au montant de **514 503,95\$**, taxes incluses;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à 3578470 Canada inc. le contrat AO VLB2023-13 pour le déneigement du secteur East Hill (2023-2028) au montant de **514 503,95\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2023-08-250

3.1.3.2. Octroi de contrat - AO VLB2023-14 - Déneigement - Secteur Fulford-Foster - 5 saisons (2023-2028)

ATTENDU QUE l'appel d'offres AO VLB2023-14 pour le déneigement du secteur Fulford/Foster pour les années 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une (1) soumission dans le cadre de cet appel d'offres :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Excavations G.A.L. inc.	1 421 665,88\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Excavations G.A.L. Inc, au montant de **1 421 665,88\$**, taxes incluses;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Excavations G.A.L. Inc, le contrat AO VLB2023-14 pour le déneigement du secteur Fulford/Foster (2023-2028) au montant de **1 403 039,93\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2023-08-251

3.1.3.3. Octroi de contrat - AO VLB2023-16 - Déneigement - Secteur Iron Hill - 5 saisons (2023-2028)

ATTENDU QUE l'appel d'offres AO VLB2023-16 pour le déneigement du secteur Iron Hill pour les années 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 2026-2027 et 2027-2028;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une (1) soumission dans le cadre de cet appel d'offres :

Soumissionnaires	Prix
-------------------------	-------------

	(taxes incluses)
9221-2745 Québec inc.	1 214 136,00\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de 9221-2745 Québec inc. au montant de **1 214 136,00\$**, taxes incluses;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à 9221-2745 Québec inc. le contrat AO VLB2023-16 pour le déneigement du secteur Iron Hill (2023-2028) au montant de **1 149 635,03\$**, taxes incluses;

QUE le Conseil accorde ce contrat à la condition que la soumission de 9221-2745 Québec inc. respecte le seuil maximal concernant la nécessité d'obtenir une Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics selon l'article 21.17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

ADOPTÉ

2023-08-252

3.1.3.4. Octroi de contrat - Remplacement d'un ponceau - rue Jolibourg

ATTENDU QU' il est nécessaire de remplacer un ponceau sur la rue Jolibourg;

ATTENDU QUE la Ville a demandé quatre (4) soumissions et a reçu les deux (2) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Excavation Dominic Carey inc.	53 449,00\$
Roger Dion et Fils 2006 inc.	49 634,71\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Roger Dion et Fils 2006 inc. au montant de **49 634,71\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, chef - Services techniques, d'accepter la soumission de Roger Dion et Fils 2006 inc.;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Lee Patterson*

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accorde à Roger Dion et Fils 2006 inc. le contrat pour le remplacement d'un ponceau sur la rue jolibourg au montant de **49 634,71\$**, taxes incluses;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense ce même montant, lequel sera financé à même le fonds de surplus de routes.

ADOPTÉ

2023-08-253

3.1.3.5. Octroi de contrat - Toiles d'ombrage

ATTENDU QUE le Conseil désire fournir des toiles d'ombrage au parc des Lions;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Voiles ombrage Québec	90 255,38\$
Atmosphere	125 782,65\$
Tech Sport	124 644,40\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Voiles ombrage Québec au montant de **90 255,38\$**, taxes incluses;

ATTENDU QUE la Ville peut accéder à une subvention au montant de 50 000\$ pour ce projet;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, d'accepter la soumission de Voiles ombrage Québec;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Patrick Ouvrard

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accorde à Voiles ombrage Québec le contrat pour l'achat et l'installation de toiles d'ombrage au parc des Lions au montant de **90 255,38\$**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2023-08-254

3.1.3.6. Convention collective

ATTENDU QUE la convention collective de travail avec les employés salariés «cols bleus» a expiré en février 2023;

ATTENDU QU' une nouvelle convention collective de travail dans le cadre de cette accréditation a été négociée entre les parties;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette convention collective en réunion de travail et s'en déclarent satisfaits;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate messieurs Richard Burcombe, maire, et Robert Daniel, directeur général adjoint, pour signer, pour et au nom de la Ville la nouvelle convention collective de travail dans le cadre de l'accréditation syndicale des employés « cols bleus » de la Ville, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2023-08-255

3.1.3.7. Mandat de signature - Regroupement UMQ - Acquisition de luminaires décoratifs

ATTENDU la résolution 2023-04-098 par laquelle la Ville s'est jointe au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'acquisition et l'installation de luminaires décoratifs de rue et l'éclairage de terrains sportifs à la technologie DEL;

ATTENDU QUE la prochaine étape est une étude de faisabilité détaillée pour l'installation de ces luminaires sur le territoire de la ville;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate Gilbert Arel, directeur général, et Richard Burcombe, maire, de signer tout document en lien avec les prochaines étapes du regroupement d'achat de l'UMQ;

QUE le Conseil autorise la dépense de **17 256,25\$**, taxes incluses, pour l'étude de faisabilité.

ADOPTÉ

2023-08-256

3.1.3.8. Mandat de signature - Règlement d'un litige civil

- ATTENDU QU' un individu (P.D) a déposé une réclamation contre la Ville en lien avec une chute de vélo qu'il a subi sur le territoire de la ville le 25 septembre 2022;
- ATTENDU QUE les parties négocient depuis quelques temps un règlement pour cette réclamation;
- ATTENDU la recommandation d'Owen Falquero, directeur des Affaires juridiques, de régler le litige au montant de **30 000\$** payable par la Ville au réclamant;
- ATTENDU QUE cette recommandation est en lien avec la recommandation de l'assureur de la Ville afin de régler la réclamation;
- ATTENDU QUE le montant maximal que la Ville paierait est de 5 000\$ (la franchise de son assurance responsabilité);

*Il est
 Proposé par Patrick Ouvrard
 Appuyé par Lucy Gagnon
 Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil autorise le règlement de la réclamation de P.D. en lien avec son accident de vélo du 25 septembre 2022 au montant de **30 000\$**;
- QUE le Conseil autorise le directeur général, monsieur Gilbert Arel, à signer, pour et au nom de la Ville, la quittance, la transaction, ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2023-08-257

3.1.3.9. Mandat de signature - Regroupement d'assurance collective

- ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la Ville et ce Conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2029;
- ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;
- ATTENDU QUE la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et que les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la Ville souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et confier le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE le Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1er juin 2024 au 31 mai 2029;

QUE la Ville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Ville au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉ

2023-08-258

3.1.3.10. Mandat de signature - Entente en matière de loisirs - Bolton-Ouest

ATTENDU QUE l'Entente en matière de loisirs avec la municipalité de Bolton-Ouest expire le 31 août 2023;

ATTENDU QUE le Conseil veut renouveler cette entente;

ATTENDU les recommandations du directeur général, monsieur Gilbert Arel, de renouveler cette entente pour une nouvelle période de deux années, jusqu'au 31 août

2025, et ce, avec les changements proposés dans le projet d'entente;

*Il est
Proposé par Pierre Laplante
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate le maire, monsieur Richard Burcombe, et le directeur général, monsieur Gilbert Arel à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de l'Entente en matière de loisirs avec la municipalité de Bolton-Ouest, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à cette résolution.

ADOPTÉ

3.1.4. Ressources humaines

2023-08-259

3.1.4.1. Embauche - Opérateur en voirie

ATTENDU QU' un poste d'*Opérateur en voirie* est vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne et à l'externe entre le 19 et 26 juillet 2023, et que trois (3) candidatures ont été reçues;

ATTENDU la recommandation de monsieur Robert Daniel, directeur général adjoint, d'embaucher Scott Rumsby au poste d'*Opérateur en voirie*;

ATTENDU QUE M. Rumsby est déjà un employé temporaire au Service des travaux publics;

*Il est
Proposé par Shelley Judge
Appuyé par Lee Patterson
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise l'embauche de Scott Rumsby au poste d'*Opérateur en voirie* avec la date d'entrée en fonction le 7 août 2023;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence;

QUE le salaire, les conditions de son emploi et sa période de probation soient conformes à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2023-08-260

3.1.4.2. Permanence - Ouennassa Khiari

ATTENDU la résolution 2023-01-019;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, concernant la permanence d'Ouennassa Khiari aux conditions et modalités associées à une permanence au poste d'*Agente culturelle*;

*Il est
Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Shelley Judge
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil confirme, en date du 16 juillet 2023, la permanence d'Ouennassa Khiari au poste d'*Agente culturelle*.

ADOPTÉ

2023-08-261

3.1.4.3. Retraite d'un employé - Surplus affecté au fonds de départ

ATTENDU le départ à la retraite d'un employé des travaux publics après 38 ans de service à la Ville;

ATTENDU la convention collective de travail du syndicat des salariés municipaux de Lac-Brome;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur général, Gilbert Arel, concernant la prime de retraite de l'employé;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur général, Gilbert Arel, concernant la prime à la retraite dudit employé et autorise le paiement à celui-ci du montant spécifié dans la recommandation, qui devra être classée au dossier de l'employé;

QUE le Conseil autorise, en date du 7 août 2023, le transfert au fonds général du montant de **25 000\$** du poste comptable «surplus affecté 59.131.00.000» au poste comptable «excédent de fonctionnement affecté 03.510.00.000».

ADOPTÉ

3.1.5. Divers

3.1.5.1. Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes au 31 juillet 2023

La directrice du Service des finances et de la trésorerie dépose la liste d'immeubles en défaut de paiement de taxes en date du 31 juillet 2023.

3.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

3.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation

3.2.2. Règlements - Adoption

4. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

4.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

4.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 24 juillet 2023. Aucune séance n'a eu lieu en juillet pour le Comité consultatif d'environnement.

4.3. DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA

2023-08-262

4.3.1. 8, chemin Frank-Santerre, lot #6 031 091, zone UC-2-N3

Nature de la demande: Modifications au garage

ATTENDU la résolution 2023-04-107 approuvant une demande PIIA pour la nouvelle maison et le garage

ATTENDU le dépôt d'une demande de modifications du garage;

ATTENDU la résolution CCU-23-057 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de modifications du garage au 8, chemin Frank-Santerre, lot #6 031 091, zone UC-2-N3.

ADOPTÉ

2023-08-263

4.3.2. 12, rue Conférence, lot #4 266 513, zone URA-18-K16

Nature de la demande: Rénovation du bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-23-058 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Louise Morin
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation du bâtiment principal au 12, rue Conférence, lot #4 266 513, zone URA-18-K16.

ADOPTÉ

2023-08-264

4.3.3. 88, chemin Lakeside, lot #4 266 353, zone UCV-4-K15

Nature de la demande: Agrandissement du bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande d'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-23-059 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'agrandissement du bâtiment principal au 88, chemin Lakeside, lot #4 266 353, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

2023-08-265

4.3.4. 584, chemin de Knowlton, lot #4 266 696, zone UC-4-L13

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment accessoire - Cabanon

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment accessoire de type cabanon;

ATTENDU la résolution CCU-23-060 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment accessoire de type cabanon au 584, chemin de Knowlton, lot #4 266 696, zone UC-4-L13.

ADOPTÉ

4.4. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

2023-08-266

4.4.1. 11, chemin de la Pointe-Fisher, lot #4 266 579, zone UV-11-H16

Nature de la demande: Régularisation d'un emplacement et hauteur du garage

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire situé à une distance de 2,4 mètres de la ligne latérale du terrain;

ATTENDU QUE l'article 35, paragraphe 4 du règlement de zonage 596 stipule qu'un bâtiment accessoire de plus de 40 mètres carrés doit être localisé à une distance minimale de 3 mètres de la ligne de terrain;

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser la localisation d'un bâtiment accessoire d'une hauteur de 6,35 mètres;

ATTENDU QUE l'article 35, paragraphe 7 du règlement de zonage 596 stipule que la hauteur du bâtiment accessoire ne doit pas dépasser 6 mètres dans le périmètre urbain;

ATTENDU la résolution CCU-23-061 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Shelley Judge

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) situé à une distance de 2,4 mètres de la ligne latérale du terrain au 11, chemin de la Pointe-Fisher, lot #4 266 579, zone UV-11-H16;

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de régulariser la hauteur d'un bâtiment accessoire (garage) à une hauteur de 6,35 mètres au 11, chemin de la Pointe-Fisher, lot #4 266 579, zone UV-11-H16.

ADOPTÉ

2023-08-267

4.4.2. 23, chemin Bodor, lot #3 939 624, zone RFB-1-Q7

Nature de la demande: Hauteur bâtiment accessoire

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser la hauteur d'un bâtiment accessoire dépassant la hauteur du bâtiment principal de 1,47 mètre;

ATTENDU QUE l'article 35, paragraphe 7 du règlement de zonage 596 stipule que la hauteur du bâtiment accessoire ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal;

ATTENDU la résolution CCU-23-062 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est
Proposé par Lee Patterson
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure de régulariser la hauteur d'un bâtiment accessoire dépassant la hauteur du bâtiment principal de 1,47 mètre au 23, chemin Bodor, lot #3 939 624, zone RFB-1-Q7.

ADOPTÉ

4.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE

4.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT

4.7. DEMANDE À LA C.P.T.A.Q.

2023-08-268

4.7.1. 67, rue Doucet, lot 6 372 499

ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été déposée pour l'aliénation du lot 6 372 499, Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la CPTAQ exige que le Conseil adopte une résolution tenant compte des critères de décision de l'article 62 de la *Loi sur la protection du terrain agricole*;

ATTENDU QUE selon la demande soumise, l'usage des terrains en question demeure un usage agricole, et ce, malgré l'aliénation du lot 6 372 499;

ATTENDU QU' en conséquence, la demande satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du terrain agricole*;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme, notamment les règlements de zonage no 596 et de lotissement no 597;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Lucy Gagnon
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'aliénation du lot 6 372 499, Cadastre du Québec, Zone AF-22-B17.

ADOPTÉ

4.8. Autres

4.8.1. **Dépôt du Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 596-15**

Le 21 juillet 2023, la Ville a tenu le registre des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire pour le Règlement distinct 596-15 (concernant les définitions « Gîte touristique », « Gîte ou couette et café » et la classe d'usage « GT5 »);

Le nombre de signatures requises afin d'enclencher un référendum était de 442.

174 personnes habiles à voter ont signé le registre.

Le greffier Owen Falquero dépose le *Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement distinct 596-15*.

4.8.2. **Dépôt du Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 596-16**

Le 21 juillet 2023, la Ville a tenu le registre des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire pour le Règlement distinct 596-16 (concernant les conteneurs de transport);

Le nombre de signatures requises afin d'enclencher un référendum était de 442.

181 personnes habiles à voter ont signé le registre.

Le greffier Owen Falquero dépose le *Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement distinct 596-16*.

4.8.3. **Dépôt du Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 596-17**

Le 21 juillet 2023, la Ville a tenu le registre des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire pour le Règlement distinct 596-17 (concernant le corridor de bruit le long de la route 104);

Le nombre de signatures requises afin d'enclencher un référendum était de 51.

79 personnes habiles à voter ont signé le registre.

Le greffier Owen Falquero dépose le *Certificat à la suite de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement distinct 596-17.*

2023-08-269

4.8.4. Règlement distinct 596-17 - Terminaison du processus d'adoption

ATTENDU QUE le 3 juillet 2023, le Conseil a adopté le Règlement distinct 596-17 (concernant le corridor du bruit le long de la route 104), règlement modifiant le règlement de zonage 596;

ATTENDU QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ainsi que les articles 532 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la Ville a tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (Registre) le 21 juillet 2023;

ATTENDU QUE selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le nombre de signatures requis au Registre pour déclencher la tenue d'un référendum pour le Règlement distinct 596-17 était de 51;

ATTENDU QUE 79 personnes ont signé le Registre;

ATTENDU QUE selon l'article 558 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le 5 septembre 2023 est la date limite pour fixer la date du référendum par la Ville;

ATTENDU QUE selon l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la Ville peut décider de retirer le Règlement distinct 596-17 au lieu de procéder à un référendum;

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil retire le Règlement distinct 596-17 (concernant le corridor du bruit le long de la route 104);

QUE le Conseil déclare que le processus d'adoption du Règlement distinct 596-17 est définitivement terminé.

ADOPTÉ

2023-08-270

4.8.5. Rue Juliette - Demande d'officialiser un odonyme

ATTENDU le lotissement du lot 5 578 711, Cadastre du Québec, en sept lots pour la construction résidentielle, ainsi que la création du lot 6 422 150, Cadastre du Québec, pour le chemin d'accès;

ATTENDU QUE le lot 6 422 150 est un chemin sans issue d'une longueur approximative de 90 mètres;

ATTENDU QUE le promoteur immobilier et propriétaire du lot 6 422 150 demande au Conseil de faire officialiser l'odonyme «Rue Juliette» par la Commission de toponymie du Québec;

*Il est
Proposé par Patrick Ouvrard
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser l'odonyme «Rue Juliette» située sur le lot 6 422 150, Cadastre du Québec.

ADOPTÉ

2023-08-271

4.8.6. Rue Édouard - Demande d'officialiser un odonyme

ATTENDU le lotissement du lot 4 398 192, Cadastre du Québec, en lots pour la construction résidentielle en vue d'un projet immobilier, ainsi que la création du lot 6 567 438, Cadastre du Québec, pour le chemin d'accès du projet;

ATTENDU QUE le lot 6 567 438 est un chemin sans issue d'une longueur approximative de 350 mètres;

ATTENDU QUE le promoteur immobilier et propriétaire du lot 6 567 438 demande au Conseil de faire officialiser l'odonyme «Rue Édouard» par la Commission de toponymie du Québec;

*Il est
Proposé par Louise Morin
Appuyé par Pierre Laplante
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser l'odonyme «Rue Édouard» située sur le lot 6 567 438, Cadastre du Québec.

ADOPTÉ

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants.

Le conseiller Patrick Ouvrard fait mention des points suivants:

- Ce fut un mois de juillet très occupé pour le Service incendie en comparaison avec les années précédentes. Le Service a fait 51 interventions;
- Les inspections des bornes fontaines vont se poursuivre à Lac-Brome et à Bolton-Ouest;
- Le Service d'entraide pour des interventions a été demandé par Waterloo, Potton et Sutton;
- Les interventions de la patrouille nautique se sont bien déroulées jusqu'à présent cet été. Plusieurs utilisateurs de paddle board (planche à pagaie) sans gilet de sauvetage se sont fait demander de sortir du lac. Il y aurait de la sensibilisation à faire sur ce point.

Le directeur général adjoint, Robert Daniel, ajoute que des panneaux radars pédagogiques ont été commandés. Les fournisseurs nous ont mentionné qu'ils étaient en rupture de stock, donc nous attendons la livraison dans les prochaines semaines. Nous nous sommes assurés de commander les nouveaux modèles de panneaux.

Le conseiller Ouvrard poursuit en ajoutant que des enseignes lumineuses ont été commandées pour les traverses pitétonnières qui encouragent plus les automobilistes à ralentir. Même chose pour les panneaux électroniques de vitesse, nous souhaitons faire une gradation des interventions.

2023-08-272

5.2. Demandes au ministère des Transports - Changements de vitesse sur certaines routes provinciales

ATTENDU l'achalandage important sur les routes provinciales sur le territoire de la ville;

ATTENDU les demandes reçues des citoyens par le Comité de circulation concernant les limites de vitesse sur les routes provinciales;

ATTENDU les recommandations du Comité de circulation concernant les limites de vitesse sur les routes provinciales suivantes:

i) **Route 243 (chemin Lakeside):**

Réduire la vitesse à 40 kilomètres par heure entre la limite nord du 130, chemin Lakeside vers le sud jusqu'à l'intersection de la Route 104 (chemin Knowlton).

ii) **Route 104 (chemin Knowlton):**

Réduire la vitesse à 40 kilomètres par heure entre le coin de la rue Pine vers l'est jusqu'à la limite est de l'adresse 234, chemin Knowlton. La zone scolaire de l'école Saint-Édouard reste à 30 kilomètres par heure;

iii) **Route 215 (chemin Bondville):**

Réduire la vitesse à 70 kilomètres par heure entre l'intersection de la rue de la Baie-Robinson et l'intersection de la rue des Pics-Bois.

Réduire la vitesse à 50 km/h entre l'intersection de la rue de la Baie-Robinson vers le sud jusqu'à la limite de 50 km/h actuelle.

Réduire la vitesse à 50 km/h entre l'intersection de la rue des Pics-Bois vers le nord jusqu'à la limite de 50 km/h actuelle.

iv) Route 215 (chemin Frizzle):

Réduire la vitesse à 70 kilomètres par heure de la limite est du 191, chemin Frizzle jusqu'à l'intersection du chemin Brome;

Il est

Proposé par Patrick Ouvrard

Appuyé par Pierre Laplante

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE

le Conseil dépose les quatre demandes suivantes au ministère des Transports de réduire les limites de vitesse sur les routes provinciales 243, 104, et 215:

i) Route 243 (chemin Lakeside):

Réduire la vitesse à 40 kilomètres par heure entre la limite nord du 130, chemin Lakeside vers le sud jusqu'à l'intersection de la Route 104 (chemin Knowlton).

ii) Route 104 (chemin Knowlton):

Réduire la vitesse à 40 kilomètres par heure entre le coin de la rue Pine vers l'est jusqu'à la limite est de l'adresse 234, chemin Knowlton. La zone scolaire de l'école Saint-Édouard reste à 30 kilomètres par heure;

iii) Route 215 (chemin Bondville):

Réduire la vitesse à 70 kilomètres par heure entre l'intersection de la rue de la Baie-Robinson et l'intersection de la rue des Pics-Bois

Réduire la vitesse à 50 km/h entre l'intersection de la rue de la Baie-Robinson vers le sud jusqu'à la limite de 50 km/h actuelle.

Réduire la vitesse à 50 km/h entre l'intersection de la rue des Pics-Bois vers le nord jusqu'à la limite de 50 km/h actuelle.

iv) Route 215 (chemin Frizzle):

Réduire la vitesse à 70 kilomètres par heure de la limite est du 191, chemin Frizzle jusqu'à l'intersection du chemin Brome.

ADOPTÉ

6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

6.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et Services techniques.

La conseillère Shelley Judge fait mention des points suivants:

- Les travaux sur les routes et les sentiers en lien avec les dommages occasionnés par les fortes pluies se poursuivent;
- Les contrats pour le déneigement de tous les secteurs de la Ville sont en cours de processus.

7. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

Le conseiller Pierre Laplante fait mention des points suivants:

- Les travaux pour la construction de la pumptrack sont prévus pour la fin août, début septembre;
- Nous invitons la population à la Fête à la Plage (Beach Party) qui aura lieu à la Plage Douglass le 17 août de 17h à 20h.

La conseillère Lucy Gagnon ajoute les informations suivantes en lien avec le tourisme et la culture:

- Festival du film de Knowlton du 18 au 26 août;
- Marché d'antiquités et d'artisanat de la Société historique du comté de Brome le 20 août;
- Vous avez jusqu'au 1er septembre pour voter pour le mannequin de votre choix dans le cadre du concours *Les Articulés*.

2023-08-273

7.2. Demande de contribution financière

Il est

Proposé par Pierre Laplante

Appuyé par Lucy Gagnon

Et unanimement résolu par voix exprimées

QUE le Conseil autorise la dépense suivante à titre de contribution financière à l'activité de l'organisme suivant:

- **Tour du Lac-Brome (événement 2023): 10 000\$**

ADOPTÉ

7.3. Demande(s) d'utilisation du domaine public

8. ÉCONOMIE LOCALE

9. VARIA

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS ORALES RÉSUMÉES:

PAM WAGNER :

18) I would just like to comment on the sidewalk sale. Who was coordinating this event? It was an excellent affair. The Town does wonderful things here, but unfortunately, there's a lack of communication. People said that they didn't

know anything about it. There needs to be more communication on Facebook to advertise the wonderful things that you do. So I encourage that.

RÉPONSE (du maire Burcombe): Yes, it's the Town initiative's to organise this event. It's duly noted and we'll give it to the communication person.

ADÈLE HÉBERT

19) I'm very curious, you mentioned you had two legal proceedings right now that you're engaged in. One is about a cyclist who had an accident. Is that cyclist a resident of Knowlton?

RÉPONSE (du maire Burcombe): That I'm not sure. But there's somebody that did fall and the *mise en demeure* was sent last September within the delay of 15 days. And it's our insurance company that handles that.

RÉPONSE (du greffier Owen Falquero): The person is from another town.

RÉPONSE (du conseiller Ouvrard): De toute façon, si une personne s'est blessée sur la route et a subi des séquelles, bien qu'elles soient mineures, c'est mieux d'avoir une entente.

20) We do have a lot of people very interested in the mannequins and Lucy Gagnon has generously reminded us that we should vote. But is there a prize? Is there any incentive for us to vote? Because I've met some of the artists and they're very keen for us to vote for their mannequins. But is there any reason why we should. What's in it for them?

RÉPONSE (de la conseillère Lucy Gagnon): It's to encourage the artists. The price is 500\$ for the artist who will have the most votes from the public. And there's a committee of judges who will award a 1 000\$ prize to an artist and the second price will be 500\$.

ALICIA SOUTHALL:

21) Si nous pouvons revenir sur le point 4.8.4 concernant le dépôt du certificat pour le règlement 596-17 (corridor de bruit) et avoir plus de précisions. Si je me souviens bien, à la dernière réunion du Conseil, vous avez adopté ce règlement, ensuite il y a eu la tenue du registre où les personnes concernées se sont prononcées de façon assez définitive. Pour la suite, avez-vous besoin de tenir un vote pour que le processus soit effectivement terminé?

RÉPONSE (du maire Burcombe): Pour le 596-17, c'est la décision du Conseil de ne pas procéder à la tenue d'un référendum. Ce que nous avons voté à la dernière réunion, c'était le projet de règlement. Ensuite, nous avons poursuivi avec le processus dont la tenue du registre.

RÉPONSE (du greffier Owen Falquero): Dans la résolution 2023-08-269, il est indiqué que le Conseil retire le Règlement distinct 596-17 (concernant le corridor du bruit le long de la route 104) et que le Conseil déclare que le processus d'adoption du Règlement distinct 596-17 est définitivement terminé.

22) Vous avez signé une convention collective pour les Cols bleus. Pourvez-vous nous dire cette convention est valide pour combien de temps?

RÉPONSE (du maire Burcombe): 5 ans

FRANÇOISE CLÉMENT:

23) Concernant le corridor de bruit, je voudrais savoir en quelle année ce règlement, incluant le principe du 86 mètres à été adopté? Vous avez permis deux constructions de maisons sur le chemin Knowlton. Est-ce que je suis la seule qui est au courant que des résidences à moins de 86 mètres ne peuvent pas construire ou démolir, est-ce que ça été écrit quelque part?

RÉPONSE (du maire Burcombe): Le règlement a été adopté en 2012-2013. À cette époque, nous avons le droit de permettre des dérogations mineures pour ce secteur, mais en 2021, le gouvernement a interdit cette pratique.

Lorsqu'un citoyen fait une demande de permis, l'inspecteur explique toujours le règlement qui s'applique, comme par exemple, pour le 86 mètres en lien avec le corridor de bruit.

RÉPONSE (du greffier Owen Falquero): Cette disposition est en vigueur depuis 2012-2013. Comme l'a mentionné M. le Maire, c'est vraiment lorsqu'un citoyen s'informe sur une possible demande de permis, qu'un inspecteur lui mentionne qu'il ne peut pas rénover, démolir ou se construire puisqu'il est dans la zone du 86 mètres dans le corridor de bruit.

Cependant, depuis que nous avons déposé notre projet de règlement 596-17 en mars dernier, pour changer le règlement concernant le corridor de bruit, le sujet est déjà dans l'actualité municipale depuis quelques mois. Il y a eu deux consultations publiques sur le sujet, une demande de tenue de registre, la tenue d'un registre le 21 juillet dernier ainsi que beaucoup de publicités sur nos médias sociaux et notre page internet. Les gens qui se tiennent informés sur les questions municipales, je dirais, qu'ils avaient de très bonnes chances d'avoir été informés.

RÉPONSE (du conseiller Patrick Ouvrard): La question du bruit est devenu un enjeu de santé public. Le gouvernement a commencé à s'intéresser de plus près à la question du niveau de décibels près des habitations. La MRC a alors proposé d'implanter ce corridor de bruit en place pour protéger les habitants. Nous avons aussi proposé, dans une récente réunion, de diminuer la limite de vitesse dans ce secteur à 50 KM/h afin de réduire le bruit., mais à la base ce sont des directives de la MRC ou du gouvernement.

CAROLLE LAVOIE

24) J'ai entendu parler que la station électrique (Hydro-Québec) déménagerait peut-être. Avez-vous une idée du nouvel emplacement?

RÉPONSE (du DGA, Robert Daniel): Hydro-Québec nous a parlé que ça serait une possibilité que la station déménagerait. Ils n'ont pas encore arrêté un endroit. Ça ne serait peut-être pas nécessairement dans la Ville de Lac-Brome. Hydro-Québec ne nous a pas encore présenté un emplacement final.

2023-08-274

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

*Proposé par Lucy Gagnon
Appuyé par Patrick Ouvrard
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h45.

ADOPTÉ



Richard Burcombe
Maire



Owen Falquero
Greffier